



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Burn-out-un-guide-d-information-et-de-prevention-disponible>

Burn out : un guide d'information et de prévention disponible

- Conditions de travail -



Date de mise en ligne : mardi 2 février 2016

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Le ministère du travail, en coopération avec l'ANACT et l'INRS, a publié un guide du Burn out.

Ce guide est destiné à aider l'ensemble des acteurs de la prévention à agir sur le syndrome d'épuisement professionnel.

Pour l'UNSA, Il présente plusieurs avantages pour une diffusion à l'ensemble de la fonction publique.

La première partie pose les bases de la définition du « burnout ». Elle reprend des notions qui sont intégrées dans l'accord RPS qui s'appuient déjà sur le rapport du collège d'expertise Gollac et Bodier. C'est un contenu d'information et de formation qui doit être dispensé à tous les agents

La deuxième partie est sur la prévention, elle doit s'intégrer dans ce que pourrait être une « politique de prévention des risques professionnels » dans la fonction publique, en cohérence avec les priorités retenues par le COCT.

L'enjeu de la prévention est de réduire voir supprimer les risques en développant de meilleures conditions d'organisation du travail.

Le guide mentionne l'intérêt de mettre en place des espaces de discussion et régulation, encadrer l'utilisation des nouvelles technologies, éviter les postes isolés, donner des marges de manoeuvre, ...

Cela nous renvoie directement au projet d'accord-cadre sur la qualité de vie au travail qui est pour l'UNSA un outil à utiliser pleinement dans le cadre d'une politique globale de prévention des risques professionnels. C'est bien pour cette raison que l'UNSA avait fait part de sa volonté de signer l'accord QVT, dans l'intérêt des personnels.

La prévention du Burnout s'intègre dans la prévention des facteurs de RPS. La fonction publique est déjà engagée dans ce processus, nous disposons d'un certain nombre d'outils décrits dans ce guide :

- ▣ Le CHSCT instance centrale d'élaboration des plans d'action
- ▣ L'accord RPS en cours de mise en oeuvre avec l'ensemble des outils qui l'accompagne

Tous ces outils dont la fonction publique dispose déjà doivent sans doute être davantage mis en cohérence pour que les employeurs publics s'en emparent de façon globale, sur la base d'une nouvelle impulsion politique donnée au plus haut niveau.

Aujourd'hui, les administrations doivent construire des plans d'actions de prévention durables compte tenu des transformations organisationnelles à venir.